



Conseil d'administration

320^e session, Genève, 13-27 mars 2014

GB.320/WP/GBC/2

Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration
et de la Conférence internationale du Travail

WP/GBC

Date: 3 mars 2014

Original: anglais

DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Examen de l'application de la réforme du Conseil d'administration

Considérations générales

1. A sa 310^e session (mars 2011), le Conseil d'administration a adopté un paquet de réformes¹ proposé par le Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail (WP/GBC) et a décidé que sa nouvelle structure serait mise en place, à titre expérimental, à compter de sa 312^e session (novembre 2011).
2. Le groupe de travail avait souligné que, compte tenu de l'ampleur et de l'importance des propositions de réforme, des ajustements ultérieurs pourraient s'avérer nécessaires. Aussi le Conseil d'administration avait-il décidé qu'il examinerait l'application du paquet de réformes en 2013.
3. Lors de l'élaboration de l'ordre du jour de la 319^e session du Conseil d'administration (octobre 2013), les membres du groupe de sélection ont demandé au Bureau de préparer, pour la session en question, un document d'information présentant une liste de thèmes ou de questions visant à faciliter l'examen, dans la perspective d'une analyse approfondie qui aurait lieu en mars 2014. L'établissement de cette liste a fait l'objet de consultations informelles et, lors de la 320^e session du Conseil d'administration, le groupe de travail a donné au Bureau des indications sur les éléments du paquet de réformes à prendre en compte dans le cadre de cet examen.
4. Alors que l'examen a pour objet de déterminer s'il est nécessaire d'apporter de nouvelles améliorations, il y a lieu de noter que les trois groupes de mandants ont souligné l'impact globalement positif de cette réforme, notamment en ce qui concerne les points suivants:
 - pleine association de tous les membres du Conseil d'administration aux délibérations et à la prise de décisions dans le cadre d'une plénière en continu;

¹ Document GB.310/9/1.

- engagement plus actif de toutes les parties dans le processus d'établissement de l'ordre du jour;
 - transparence accrue grâce à des consultations informelles régulières et au suivi des décisions du Conseil d'administration.
5. Sur la base des principes directeurs et des quatre grands piliers sur lesquels repose le paquet de réformes adopté en mars 2011 (voir tableau ci-dessous), le présent document est consacré à l'examen, pour chacun des quatre piliers, des points suivants: 1) objectifs généraux de la réforme; 2) dispositions prises depuis novembre 2011 pour atteindre ces objectifs; et 3) nouvelles améliorations à envisager.
6. Le dernier chapitre du présent document, intitulé «Les perspectives», résume les nouvelles améliorations qu'il est proposé d'apporter pour chacun des quatre piliers.

Principes directeurs de la réforme

- Dans le cadre constitutionnel de l'Organisation et d'une vision commune quant au rôle et aux fonctions du Conseil d'administration, le paquet de réformes répondait aux principes directeurs suivants:
 - mettre l'accent sur le contrôle des activités du Bureau et veiller à ce que sa gouvernance soit pilotée par les mandants tout en évitant l'écueil de la microgestion;
 - assurer une pleine participation tripartite, fondée sur un engagement actif de la part des trois groupes;
 - donner la priorité aux débats d'orientation et aux débats débouchant sur des décisions, y compris le suivi des décisions du Conseil d'administration et de la Conférence;
 - se conformer à la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable;
 - maintenir des conditions propices à des débats stratégiques de haut niveau.
- Compte tenu de ces principes, la réforme reposait sur quatre grands piliers:
 - l'amélioration du mécanisme d'établissement de l'ordre du jour;
 - la refonte de la structure du Conseil d'administration;
 - l'amélioration de la transparence et le renforcement de l'appui fourni par le Bureau aux mandants tripartites;
 - l'amélioration de la présentation des documents et de la gestion du temps.

I. Amélioration du mécanisme d'établissement de l'ordre du jour

7. L'amélioration du mécanisme d'établissement de l'ordre du jour a principalement pour objet de «faire en sorte que l'établissement de l'ordre du jour de toutes les réunions du Conseil d'administration s'inscrive dans une démarche intégrée et cohérente, le but étant d'éviter, au cours des débats, des redites ou des lacunes, de garantir la transparence, de respecter pleinement le tripartisme et de privilégier les débats d'orientation débouchant sur des décisions»². A cet effet, il a été procédé à la mise en œuvre des dispositions suivantes:
- a) Un groupe de sélection tripartite, composé des membres du bureau du Conseil d'administration, du président du groupe gouvernemental, des coordonnateurs régionaux et des secrétaires des groupes des employeurs et des travailleurs, a été constitué. Il se réunit après chaque session du Conseil d'administration (généralement

² Document GB.310/9/1, paragr. 8.

le lendemain de la clôture de la session) afin d'établir l'ordre du jour de la prochaine session.

- b) Un rapport supplémentaire du Directeur général, actuellement élaboré pour la session d'automne³ du Conseil d'administration, donne un aperçu des mesures envisagées ou déjà prises par le Bureau pour donner effet aux décisions adoptées par le Conseil d'administration à ses précédentes sessions.
 - c) Une liste des documents soumis au Conseil d'administration «pour information uniquement» est jointe à l'ordre du jour et mise en ligne sur la page Web du Conseil. Ces documents se répartissent en deux catégories: 1) les documents déjà approuvés par le bureau du Conseil d'administration en vertu des pouvoirs délégués par ce dernier⁴, qui sont communiqués au Conseil d'administration «pour information uniquement»; et 2) les documents soumis dans le cadre des différentes sections du Conseil d'administration, mais qui ne nécessitent pas de décision ni de discussion de sa part.
 - d) Les manifestations parallèles, réunions ou initiatives organisées ou soutenues par le Bureau, auxquelles participent des membres du Conseil d'administration mais qui ne relèvent pas des travaux de la session, ont été réduites au minimum et se tiendront au moment du déjeuner ou après les séances de l'après-midi. Ces activités sont approuvées par le groupe de sélection ou par le bureau.
8. Conformément au Règlement du Conseil d'administration⁵, le groupe de sélection établit l'ordre du jour du Conseil d'administration. Dans les cas où le groupe de sélection ne parvient pas à trouver un consensus sur une question, celle-ci est renvoyée au bureau. L'ordre du jour provisoire établi par le groupe de sélection peut être actualisé par le bureau après consultation avec les autres membres du groupe de sélection lorsque se pose une question urgente entre les sessions du Conseil d'administration, et une procédure similaire s'applique lorsque des questions présentant un caractère d'urgence sont soulevées pendant une session du Conseil⁶.
9. Depuis la création du groupe de sélection en novembre 2011, le calendrier et la procédure à suivre pour l'établissement de l'ordre du jour provisoire ont été modifiés, à la demande des membres du groupe de sélection, comme suit:
- a) Au moins une semaine avant l'ouverture de chaque session du Conseil d'administration, le Bureau établit une liste informelle des questions qu'il est proposé d'inscrire à l'ordre du jour de la session suivante. Cette liste prend en compte les questions inscrites d'office, les décisions adoptées antérieurement par le Conseil d'administration, y compris les questions se dégageant du rapport supplémentaire du Directeur général qui portent sur le suivi des décisions antérieures, ainsi que les demandes particulières formulées lors de réunions précédentes du groupe de

³ Jusqu'en mars 2013, ce rapport était présenté aux deux sessions annuelles du Conseil d'administration (en mars et en novembre). En mars 2013, le Conseil d'administration a accepté que ce rapport ne lui soit présenté qu'une fois par an afin de laisser au Bureau suffisamment de temps entre deux rapports pour mettre les décisions en application et lui permettre aussi de donner plus d'informations sur les mesures prises.

⁴ *Recueil de règles applicables au Conseil d'administration du Bureau international du Travail*, Genève, 2011, Règlement du Conseil d'administration, section 2, paragr. 2.3.

⁵ *Recueil de règles*, *op. cit.*, Note introductive, paragr. 28.

⁶ Note introductive, paragr. 32 et 34.

sélection. Chaque question figurant sur cette liste s'accompagne d'un court texte d'explication. La liste est communiquée en trois langues aux membres du groupe de sélection à l'ouverture de chaque session du Conseil d'administration afin de permettre aux groupes de procéder à des consultations.

- b) La liste est actualisée à la fin de la session du Conseil d'administration, de manière à rendre compte de toutes les décisions adoptées pendant cette session, puis est présentée de nouveau au groupe de sélection lors de la réunion que celui-ci tient immédiatement après la clôture de la session.
- c) Une version révisée de la liste est élaborée par le Bureau compte tenu des décisions adoptées et des demandes formulées par le groupe de sélection, puis un plan de travail provisoire est établi après l'évaluation du temps dont ont besoin les sections et segments.
- d) Cette version révisée du projet d'ordre du jour, assortie du plan de travail provisoire, est envoyée aux membres du groupe de sélection afin que ces derniers puissent formuler leurs observations finales.

10. Le nombre de questions ⁷ inscrites à l'ordre du jour du Conseil d'administration est passé de 69 en mars 2011 (avant la réforme) à 41 en octobre 2013. Cette baisse significative a pu être obtenue en soumettant certaines questions pour information uniquement, ce qui a permis de les retirer de l'ordre du jour, et grâce aux nouvelles dispositions ⁸ qui ont été prises pour réduire les répétitions et les chevauchements dans l'ordre du jour. Le nombre de documents produits pour chaque session a généralement suivi la même évolution, bien qu'une légère augmentation du nombre total de documents soumis au titre des questions à l'ordre du jour ait été observée depuis la session budgétaire de mars 2013.

11. Si la réforme a contribué à un renforcement du sentiment d'appropriation du processus d'établissement de l'ordre du jour, le fonctionnement du groupe de sélection se complexifie du fait du grand nombre de questions qu'il est proposé d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil d'administration. De nouvelles améliorations sont encore possibles, compte tenu des éléments suivants:

- a) Il faudrait maintenir la composition du groupe de sélection telle qu'elle est énoncée dans le Règlement ⁹ pour garantir qu'il soit représentatif de tous les groupes et d'une taille raisonnable.
- b) Avant l'ouverture de chaque session du Conseil d'administration, le Bureau devrait fournir au groupe de sélection une liste annotée de propositions concernant l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil. Cette liste devrait indiquer clairement, pour chaque question proposée, son objet, les décisions antérieures du Conseil d'administration auxquelles elle se réfère et une estimation du temps nécessaire pour l'examiner.
- c) Le groupe de sélection devrait se réunir pendant la semaine qui suit la session du Conseil d'administration, plutôt que le lendemain même, afin de laisser plus de temps au Bureau et aux participants pour la phase de préparation, en particulier s'agissant

⁷ Voir annexe III.

⁸ Voir ci-dessous, chap. II.

⁹ Voir Règlement du Conseil d'administration, paragr. 3.1.1.

des questions qui leur sont soumises par le Conseil d'administration à l'issue de la session qui vient de s'achever.

- d) Il conviendrait d'assurer le même degré de participation de la part des trois groupes et de communiquer simultanément toute modification de la liste de questions proposées à l'ensemble des membres du groupe de sélection.
- e) Il conviendrait en outre de maintenir le nombre de questions inscrites à l'ordre du jour dans des limites raisonnables et d'éviter que plusieurs sections et segments n'examinent ou ne débattent des mêmes thèmes. Par exemple, lorsque différents aspects d'une même question sont examinés par plusieurs sections, il pourrait être envisagé de les regrouper dans un seul point de l'ordre du jour.
- f) Plus de temps pourrait être consacré aux débats d'orientation sur des sujets d'actualité.

12. Plusieurs questions ont été soulevées quant aux nouvelles améliorations et aux éclaircissements qui pourraient être apportés à la procédure d'établissement de l'ordre du jour, en particulier:

- a) La mesure dans laquelle le Conseil d'administration devrait lui-même donner des orientations sur les questions futures à l'ordre du jour, et la manière de procéder.
- b) La nécessité éventuelle de mieux équilibrer le nombre de questions attribuées aux différents segments ou sections.
- c) Le rôle joué par le Bureau dans la présentation de propositions de questions à inscrire à l'ordre du jour et, en particulier, dans la conservation de la mémoire institutionnelle pour s'assurer que le Conseil d'administration donne la suite qu'il convient aux questions déjà débattues par lui-même ou par la Conférence.
- d) La procédure à suivre pour le report de questions à l'ordre du jour lorsque le Conseil d'administration a initialement décidé d'examiner une question à sa prochaine session mais que, avant le début de cette session, le groupe de sélection ou le bureau du Conseil d'administration émet un avis selon lequel l'examen de la question devrait être reporté à une session ultérieure.
- e) Le rôle joué par le Bureau dans la fourniture d'orientations au groupe de sélection en ce qui concerne l'établissement d'un calendrier approprié pour l'examen des questions à l'ordre du jour par le Conseil d'administration.

13. Il a été noté que la proposition formulée par le Bureau en novembre 2013 de faire figurer, dans l'ordre du jour de chacune des sessions d'automne et de printemps de la période biennale 2014-15, une discussion portant sur deux domaines de première importance¹⁰ fournit un exemple des orientations que le Bureau pourrait donner pour veiller à ce que la priorité soit accordée au débat sur les politiques et à la prise de décisions à travers la discussion du Conseil d'administration sur les questions d'ordre pratique qui devraient être prises en considération dans le cadre des domaines de première importance. L'examen de ces domaines lors des sessions du Conseil d'administration devrait renforcer la participation tripartite et donner des indications au Bureau sur les moyens les plus opportuns de s'assurer que les activités liées aux domaines de première importance rendent compte des réalités du monde du travail et répondent effectivement aux besoins nouveaux des mandants.

¹⁰ Voir la proposition figurant dans l'annexe I.

14. Certaines observations faites lors des consultations informelles avaient trait à l'incidence que peuvent avoir sur la réforme du Conseil d'administration les changements intervenus récemment, tels que la réforme interne de l'Organisation, les domaines de première importance et le futur cadre stratégique, et à la mesure dans laquelle tous ces éléments devraient être pris en considération lors d'éventuels ajustements de la structure du Conseil d'administration.

II. Refonte de la structure du Conseil d'administration

15. La refonte de la structure des sessions du Conseil d'administration a obéi aux principes suivants:

- Il faut s'assurer que les quatre objectifs stratégiques sont tous bien pris en compte.
- Une certaine souplesse s'impose dans la programmation et la gestion des travaux du Conseil d'administration.
- Le regroupement des questions sous un nombre limité de thèmes permettra d'améliorer l'organisation de l'ordre du jour et la conduite des travaux.

16. Depuis la mise en application des réformes, les sessions du Conseil d'administration se déroulent en séance plénière continue, et non plus au sein de plusieurs commissions siégeant simultanément. Ce mode de fonctionnement assure l'association pleine et entière de tous les membres du Conseil d'administration aux délibérations et à la prise de décisions. Pour mettre la nouvelle structure du Conseil d'administration en conformité avec la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, cinq sections ont été créées, dont les mandats sont plus ou moins équivalents à ceux des commissions du Conseil d'administration d'avant la réforme, et ont été élargis à des questions qui étaient insuffisamment couvertes dans l'ancienne structure:

- La **Section de l'élaboration des politiques (POL)**, qui est composée de quatre segments: i) englobe les questions relatives au dialogue social et aux relations professionnelles – par exemple la législation, l'administration et l'inspection du travail – dans un Segment du dialogue social élargi; ii) veille à ce que les stratégies et les politiques relatives à la coopération technique fassent l'objet d'un débat approfondi dans le cadre du Segment de la coopération technique; et iii) prend en compte la dimension normative des questions ci-dessus. La façon dont les normes internationales du travail ont été intégrées depuis la mise en œuvre de la réforme en novembre 2011, dans les questions examinées au sein de la Section POL, a fait l'objet d'une analyse préliminaire, qui est présentée sous forme de tableau dans l'annexe II. Une autre analyse est en cours pour évaluer dans quelle mesure la Section POL est à même de contrôler les processus de ratification et de mise en œuvre.
- La **Section des questions juridiques et des normes internationales du travail (LILS)** est composée de deux segments: i) le Segment des questions juridiques; et ii) le Segment des normes internationales du travail et des droits de l'homme.
- La **Section du programme, du budget et de l'administration (PFA)**, qui est subdivisée en trois segments principaux couvrant respectivement: i) les questions du programme, du budget et de l'administration; ii) les questions relatives aux audits et au contrôle; et iii) les questions de personnel, a aussi intégré dans son ordre du jour les travaux anciennement effectués par l'ex-Sous-comité des technologies de l'information et de la communication, et l'ex-Sous-comité du bâtiment.

- La **Section de haut niveau (HL)** «se réunit en fonction des besoins sous la forme d'un segment d'orientation stratégique centré sur des thématiques transversales ou des tendances récentes considérées comme présentant un intérêt stratégique pour l'avenir de l'Agenda du travail décent»¹¹ et elle offre une tribune aux débats de portée générale et à l'orientation stratégique. Elle peut prendre la forme d'un groupe de travail ou d'un segment d'orientation stratégique relevant du Conseil d'administration. Les modalités respectives du groupe de travail¹² et du Segment d'orientation stratégique ne sont pas toujours clairement définies ni bien comprises. En général, le «groupe de travail», qui n'est pas un organe de prise de décisions, fait office de forum de discussions auxquelles prennent part des intervenants externes et qui nécessitent des règles plus souples en matière de débat. Ce format permet aux ministres et aux Etats Membres qui ne sont pas membres du Conseil d'administration ainsi qu'aux représentants d'organisations intergouvernementales de participer au débat. En pratique, le groupe de travail a continué de faire rapport à la Section INS, alors que le Segment d'orientation stratégique a adopté ses décisions selon la procédure suivie par les autres segments du Conseil d'administration. Certaines préoccupations ont été exprimées à propos de la programmation systématique de la Section de haut niveau (HL). Il conviendrait peut-être de clarifier son mandat pour garantir un meilleur emploi des divers modes de discussion possibles.
- La **Section institutionnelle (INS)** étudie les questions déjà examinées en séance plénière, telles que les rapports du Directeur général, du bureau du Conseil d'administration, du Comité de la liberté syndicale, des réunions régionales et du Conseil du Centre de Turin ainsi que les obligations constitutionnelles et les questions urgentes.

17. Les arrangements suivants s'appliquent à l'organisation des travaux du Conseil d'administration:

- a) Chaque section est composée de segments thématiques en vue de mieux organiser l'ordre du jour.
- b) Ce sont les questions à débattre qui déterminent l'ordre du jour et l'emploi du temps.
- c) S'il n'est pas nécessaire d'inscrire des questions à l'ordre du jour de tous les segments d'une section pour une session donnée du Conseil d'administration, tous les segments devraient cependant se réunir au moins une fois par an, à l'exception peut-être du Segment d'orientation stratégique qui se réunit selon les besoins uniquement.
- d) Le temps nécessaire est fonction des questions à traiter, et la plage horaire impartie à titre indicatif à chaque section ou segment est indiquée au groupe de sélection afin d'assurer, autant que possible, une certaine prévisibilité aux participants.
- e) Chaque section prend ses propres décisions au fur et à mesure de la progression des travaux du Conseil d'administration. Toute modification d'une décision proposée doit être communiquée par écrit au Bureau et, si possible, 24 heures à l'avance de sorte qu'elle puisse être traduite et distribuée aux trois groupes suffisamment tôt pour assurer la tenue de consultations appropriées.

¹¹ Voir Note introductive, paragr. 37.

¹² Voir Note introductive, paragr. 41. Le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation n'est pas un organe de décision et se réunit en comité plénier afin d'offrir aux représentants de gouvernements qui ne sont pas représentés au Conseil d'administration la possibilité d'exprimer leurs vues.

- f) Le bureau du Conseil d'administration (le Président et les Vice-présidents employeur et travailleur) conserve la même composition pendant toute la session du Conseil d'administration, et le Président préside normalement toutes les séances¹³. Le Président peut cependant déléguer à un autre membre gouvernemental titulaire ou suppléant du Conseil d'administration les fonctions nécessaires pour présider des sections ou des segments. En pratique, cette délégation de pouvoirs s'applique lors de la Section POL ou de la Section LILS. Pour assurer une direction efficace des travaux du Conseil d'administration, le Président peut supprimer ou modifier cette délégation de fonctions à tout moment, par exemple si la personne à qui ces fonctions ont été assignées n'est pas en mesure d'assister aux travaux du segment concerné. Conformément au principe de l'autonomie des groupes, chaque groupe peut aussi désigner, parmi ses membres titulaires ou suppléants, un porte-parole chargé de faire connaître le point de vue du groupe au sein d'une section ou d'un segment donné.
- g) Les organes du Conseil d'administration comme le Comité de la liberté syndicale, le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation et toutes commissions ou groupes de travail ad hoc¹⁴ établis par le Conseil d'administration soumettent leurs rapports à la Section institutionnelle (INS) pour examen et décision du Conseil d'administration.

18. Les principales questions soulevées quant à la structure du Conseil d'administration ont trait:

- a) à la planification et à la répartition appropriées entre les sections et les segments, de manière à adopter une démarche axée sur la gouvernance et à tirer parti au mieux des mandats respectifs de ces divers organes;
- b) à la nécessité de veiller au déroulement fluide de la plénière en continu.

19. Pour mieux équilibrer les délibérations du Conseil d'administration, il a été proposé que le Segment du dialogue social prête une attention accrue aux questions liées à l'administration du travail et à la législation du travail, et que le Segment de la coopération technique accorde davantage d'importance aux questions stratégiques. L'ordre du jour du Segment de l'emploi et de la protection sociale et celui du Segment des entreprises multinationales pourraient aussi être renforcés et traiter de questions plus substantielles.

20. Il a également été proposé que l'ordre du jour du Conseil d'administration assure une couverture plus équilibrée des composantes de l'Agenda du travail décent. Pour répondre à cette préoccupation, le Bureau a étudié la mesure dans laquelle la Section POL couvre tous les éléments de l'Agenda du travail décent.

21. Depuis que le paquet de réformes a été mis en œuvre en novembre 2011, des discussions stratégiques et des décisions concernant les plans de suivi relatifs aux questions découlant des travaux des sessions de la Conférence internationale du Travail ont été inscrites à l'ordre du jour des sessions du Conseil d'administration. Ce sont toutes des questions pertinentes qui sont étroitement liées aux quatre piliers de l'Agenda du travail décent et qui portent en particulier sur: le développement durable, le travail décent et les emplois verts; l'emploi et la protection sociale dans le nouveau contexte démographique; l'emploi des jeunes; les entreprises durables; l'administration et l'inspection du travail; et le moyen de faire du travail décent une réalité pour les travailleurs domestiques. Des débats ont aussi eu lieu au sujet du suivi des discussions récurrentes sur la sécurité sociale (2011), sur les

¹³ Voir paragr. 2.2.4 du Règlement du Conseil d'administration.

¹⁴ Voir paragr. 4.2.1 du Règlement du Conseil d'administration.

principes et droits fondamentaux au travail (2012) et sur le dialogue social (2013)¹⁵. Parmi les questions inscrites à l'ordre du jour figuraient aussi les travaux préparatoires en vue de discussions récurrentes sur l'emploi¹⁶ et sur la protection des travailleurs¹⁷, qui auront lieu respectivement en 2014 et 2015, ce qui a permis aux mandants de faire entendre leur point de vue à un stade précoce.

22. Parmi les autres questions importantes inscrites à l'ordre du jour de sessions du Conseil d'administration en vue de la promotion des quatre piliers de l'Agenda du travail décent figurent le travail décent dans le programme de développement pour l'après-2015¹⁸ et la prévention des maladies professionnelles¹⁹ (à propos de laquelle le Conseil d'administration a confirmé que la prévention des maladies professionnelles constitue un élément central de l'Agenda du travail décent et a prié le Directeur général d'intensifier les travaux du Bureau en la matière). Lors des discussions portant sur la coopération technique, les mandants ont souligné l'importance du rôle de cette coopération pour les résultats obtenus dans le cadre de l'Agenda du travail décent et la nécessité de mieux cibler les ressources extrabudgétaires dévolues à cette fin²⁰.
23. Un espace approprié a aussi été accordé aux discussions stratégiques et aux débats de haut niveau, qui sont de la plus haute importance s'agissant de déterminer l'avenir de l'Agenda du travail décent. Le Segment d'orientation stratégique de la Section de haut niveau (HL) a mis l'accent sur des thématiques transversales pertinentes ou des tendances récentes considérées comme présentant un intérêt stratégique pour l'avenir de l'Agenda du travail décent. Ce dernier point a donné lieu à une discussion de fond sur la situation économique et celle de l'emploi à l'échelle du globe ainsi que sur les possibilités d'action dans ces domaines²¹.
24. De nouvelles améliorations s'imposent afin d'assurer le déroulement fluide de la plénière en continu s'il apparaît que l'examen d'une question nécessite plus ou moins de temps que prévu. En outre, il s'est avéré motivant de passer d'une situation où le temps imparti à chaque commission était déterminé avant même l'établissement de l'ordre du jour à une situation où l'ordre du jour, le calendrier des segments et l'attribution du temps imparti sont déterminés par les questions qui doivent être discutées.
25. Les améliorations éventuelles pourraient comporter les éléments suivants:
 - a) Un programme consolidé provisoire, comprenant une évaluation du temps nécessaire à l'examen de chaque question, devrait être communiqué, à un stade précoce, aux trois groupes pour permettre aux délégués de planifier comme il convient leur participation.

¹⁵ 319^e session (octobre 2013), 316^e session (novembre 2012) et 312^e session (novembre 2011).

¹⁶ 317^e session (mars 2013).

¹⁷ 320^e session (mars 2014).

¹⁸ 319^e session (octobre 2013) et 316^e session (novembre 2012).

¹⁹ 317^e session (mars 2013).

²⁰ Voir, par exemple, le paragraphe 460 (groupe de l'Afrique) du projet de procès-verbaux de la 319^e session du Conseil d'administration du Bureau international du Travail et le paragraphe 519 (intervention du groupe des travailleurs) des procès-verbaux de la 317^e session du Conseil d'administration du Bureau international du Travail.

²¹ 319^e session (octobre 2013).

- b) Les trois groupes devraient être rapidement consultés lorsque sont prévues des modifications du programme ou de l'ordre indicatif pour l'examen des questions à l'ordre du jour.
- c) Une coopération accrue est requise pour assurer la souplesse nécessaire au bon déroulement d'une plénière en continu, tant pour ce qui est de la participation aux séances que de la présidence des débats. Les représentants des gouvernements appelés à assumer les fonctions de président des divers segments devraient se rendre disponibles pendant toute la durée de la plénière du Conseil d'administration. En cas d'absence imprévue, le Président du Conseil d'administration pourrait assurer la présidence des segments concernés.
- d) Le processus de dépôt des amendements aux projets de points appelant une décision ainsi que la présentation des amendements proposés pourraient être améliorés. Afin de disposer du temps voulu pour la traduction, la distribution, les consultations et les préparatifs, les amendements devraient être soumis par écrit, si possible 24 heures à l'avance. Lorsque des amendements résultant de négociations de dernière minute sont soumis pendant la discussion, le Conseil d'administration pourrait suspendre l'adoption de la décision pertinente et y revenir lorsque les amendements sont prêts pour affichage sur écran dans les trois langues officielles.
- e) Selon les principes directeurs de la réforme, chaque section détermine ses propres procédures de gestion du temps. En fonction du nombre d'orateurs inscrits, le président de séance peut décider de limiter la durée des interventions, et notamment des interventions individuelles. Toute procédure instituée à cet égard – limitation de la durée des interventions ou établissement d'une liste des intervenants, par exemple – devrait être annoncée au début de la séance. L'obligation, pour les orateurs, de s'inscrire à l'avance pourrait faciliter le processus de gestion du temps car il permettrait au greffier d'établir une liste des intervenants avant le début de la réunion. De plus, s'il y a beaucoup d'orateurs, le président pourrait proposer de limiter la durée des interventions. Cependant, une certaine flexibilité est nécessaire pour préserver la capacité des membres du Conseil d'administration d'indiquer à courte échéance leur souhait d'intervenir dans les débats.
- f) Les séances devraient débiter rigoureusement à l'heure prévue pour optimiser le temps imparti au débat de fond. Selon les statistiques établies lors de la dernière session du Conseil d'administration, les séances du matin et de l'après-midi ont presque systématiquement commencé avec 20 minutes de retard sur l'horaire prévu et, à quatre reprises, les séances de l'après-midi ont débuté avec 30 minutes de retard. Ces retards représentent une journée entière de temps perdu.

26. Le bureau du Conseil d'administration: Le rôle et le mandat des membres du bureau du Conseil revêtent une importance capitale et devraient être accrus. Leur rôle consistant à examiner, en séance privée, les questions délicates avant leur soumission au Conseil d'administration est un élément essentiel «du bon déroulement des travaux du Conseil d'administration»²².

27. Les membres gouvernementaux ont demandé que les informations soumises aux réunions du Bureau soient communiquées aux membres du Conseil d'administration suffisamment à l'avance pour que des consultations puissent avoir lieu avec les capitales ou au sein des groupes. Les informations générales sur les questions devant être discutées par le bureau sont désormais fournies aux membres du Conseil d'administration tout en sauvegardant la prérogative des membres du bureau du Conseil d'examiner formellement ces questions en

²² Voir Règlement du Conseil d'administration, section 2.

séance privée. Les membres du bureau sont consultés et prennent la décision définitive quant à l'étendue et la nature des informations à publier. Une programmation plus précoce de la réunion des membres du bureau du Conseil permettra également de faciliter la distribution en temps voulu des documents qu'ils doivent examiner.

- 28. Calendrier du Conseil d'administration:** L'expérience de la session de novembre 2011 a montré que, compte tenu des contraintes de temps qui existent entre les sessions de novembre et de mars, le Bureau a été confronté à de graves difficultés lors de la préparation des documents demandés pour la session de mars. Suite à l'examen du calendrier des réunions officielles prévues respectivement en avril et en octobre 2012 et 2013 dans l'ensemble du système des Nations Unies, il a été décidé que la 319^e session du Conseil d'administration se tiendrait du 17 au 31 octobre 2013. Cependant, il semble que l'avancement des dates du Conseil à octobre 2013 a aussi engendré d'importants problèmes à la fois pour les mandants et pour le Bureau, en termes de planification des travaux préparatoires. En outre, pour des raisons de calendrier liées aux dates d'autres événements importants du système des Nations Unies²³, le Conseil d'administration a décidé que la session d'automne 2014 aurait lieu du 30 octobre au 13 novembre. Prévoir le commencement des sessions d'automne du Conseil d'administration pendant la dernière semaine d'octobre permettrait d'avancer les travaux d'une semaine par rapport à la pratique suivie en 2010, 2011 et 2012, et cette solution pourrait s'avérer satisfaisante dans les années à venir.

III. Amélioration de la transparence et renforcement de l'appui fourni par le Bureau aux mandants tripartites

- 29.** Afin de renforcer la participation active des trois groupes, un mécanisme consultatif a été mis en place afin que toute consultation prévue ou toute information transmise soit communiquée simultanément aux secrétaires des groupes des employeurs et des travailleurs, au président du groupe gouvernemental et aux coordonnateurs régionaux²⁴. Pour faciliter le processus de consultation, un groupe informel – le Groupe consultatif tripartite établi à Genève – a été créé. Ce groupe, composé de représentants des secrétariats des employeurs et des travailleurs, des coordonnateurs régionaux, d'un représentant du président du groupe gouvernemental et d'un représentant du Président du Conseil d'administration, est régulièrement consulté sur des questions liées à la préparation des sessions du Conseil d'administration, des discussions qui ont lieu à la Conférence internationale du Travail et des réunions techniques.
- 30.** Des consultations informelles avec ce groupe sont systématiquement organisées avant chaque session du Conseil d'administration. Les avis que formule ce groupe consultatif sur des questions cruciales, comme l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail, la réforme du Conseil d'administration ou de la Conférence, sont reflétés dans la version finale du document pertinent qui sera soumis au Conseil d'administration. Il faut cependant rappeler que ce groupe n'est pas un organe décisionnel et qu'il n'a pas mandat pour prendre une décision au nom du Conseil d'administration. Il permet simplement au Bureau de consulter les représentants des groupes et de faciliter les échanges d'informations avec et entre les trois groupes de mandants et, dans le cas du groupe gouvernemental, avec tous les membres du Conseil d'administration et avec leurs capitales.

²³ Voir explication dans le document GB.317/INS/13/4.

²⁴ Voir Note introductive, paragr. 19.

31. L'efficacité de ce mécanisme consultatif est largement reconnue, et l'on en tire aussi profit pendant les sessions lorsqu'il s'agit de communiquer au plus vite une information à tous les membres du Conseil d'administration.
32. Lors des dernières sessions du Conseil d'administration, le Président a également tenu des consultations régulières avec les coordonnateurs régionaux. Cette initiative a été très appréciée et a contribué à un échange positif d'informations et à une meilleure coordination au sein du groupe gouvernemental.
33. Le Bureau, par l'intermédiaire du Service des relations et réunions officielles (RELOFF), a pris un certain nombre de mesures pour améliorer l'appui fourni au groupe gouvernemental:
- Nomination d'un responsable principal des relations de l'appui aux gouvernements, dont les fonctions essentielles consistent à fournir aux coordonnateurs régionaux et aux représentants des gouvernements des informations sur les activités, règles et procédures de l'OIT, sur la composition des organes directeurs et sur la préparation des principales réunions officielles et à organiser pour eux des séances d'information ou des rencontres avec les départements du Bureau.
 - Création, au sein de RELOFF, d'une nouvelle équipe d'appui aux organes directeurs et aux gouvernements afin d'améliorer la gestion des organes de gouvernance et les services qui leur sont fournis et d'apporter un meilleur soutien aux trois groupes de mandants, et notamment au groupe gouvernemental, pour la préparation de ces sessions.
 - Des séances d'information sont organisées à l'intention des missions permanentes basées à Genève avant chaque session du Conseil d'administration et de la Conférence, où leur sont communiquées des informations détaillées sur le fond même des questions à examiner ainsi que sur l'organisation, le programme et les règles et procédures particulières de ces organes de gouvernance.
 - Un séminaire d'orientation d'une journée a été organisé en 2013 à l'intention des diplomates nouvellement arrivés à Genève afin qu'ils se fassent une idée plus claire des activités et du fonctionnement de l'Organisation. Compte tenu de la satisfaction affichée par les participants, ce séminaire se tiendra tous les ans.
 - Les membres du Conseil d'administration sont désormais mieux à même de suivre l'examen des amendements et d'y prendre part grâce à l'installation dans la Salle du Conseil de nouveaux écrans sur lesquels les amendements sont affichés en anglais, en français et en espagnol.
 - L'ordre pour l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour des sessions du Conseil d'administration est désormais mis en ligne sur le Web et actualisé à intervalles réguliers. Des écrans où sont affichés le programme et l'ordre pour l'examen des questions lors des séances du matin et de l'après-midi ont aussi été installés à l'extérieur de la Salle du Conseil.

IV. Documents: Amélioration de la présentation et respect des délais de distribution

34. Les documents du Conseil d'administration sont constamment améliorés afin d'en faciliter la lecture et de les axer davantage sur la prise de décisions; on estime généralement que

des progrès importants ont été accomplis en ce qui concerne la réduction du volume et la présentation de ces documents.

35. Un nouveau format de présentation a été mis au point pour tous les documents du Conseil d'administration, qui se caractérise par la présence d'un encadré synoptique sur la première page, où sont indiqués: *a)* les paragraphes où figurent des points appelant une décision, avec une explication de leur teneur; *b)* la nécessité d'assurer un suivi (le cas échéant); *c)* les incidences financières éventuelles; *d)* un bref résumé analytique; et *e)* l'unité auteur du BIT. Des efforts ont été faits pour veiller à ce que la suite à donner par le Bureau soit clairement indiquée par un libellé précis des points appelant une décision. Cependant de l'avis général, ces efforts doivent être poursuivis.
36. Le nombre d'exemplaires des documents du Conseil d'administration reproduits avant et pendant les sessions du Conseil d'administration a été considérablement réduit lors des dernières périodes biennales. Depuis 2010, on a enregistré une diminution de 28 pour cent du nombre de pages imprimées en format A4 et une réduction de 40 pour cent de la production de documents pendant la session.
37. La grande majorité des documents du Conseil d'administration sont fournis dans le délai de 15 ou 30 jours fixé par le Conseil d'administration. Généralement, seuls les documents faisant état des résultats d'événements, de consultations et de missions ayant eu lieu juste avant la session font exception à cette règle. Lorsqu'un retard est anticipé, une explication est mise en ligne sur le Web.
38. L'expérience récente de la session d'octobre 2013 a montré que la Section INS, du fait de sa lourde charge de travail, n'a pas été en mesure de mettre en ligne le projet de procès-verbal sur le Web dans la semaine suivant la clôture de la session. Il faudrait donc envisager de repousser la date limite fixée pour la publication en ligne du projet de procès-verbal de la Section INS.

V. La voie à suivre

39. L'analyse qui précède tend à montrer que les objectifs de la réforme du Conseil d'administration ont été atteints et que ses principes directeurs ont été dûment respectés dans les dispositions prises en vue de donner effet au paquet de réformes. Sa mise en œuvre a néanmoins généré un certain nombre de défis. Les mesures à prendre pour les relever, mentionnées dans les précédentes sections, peuvent être résumées comme suit.

Amélioration du mécanisme d'établissement de l'ordre du jour

40. Le mécanisme d'établissement de l'ordre du jour pourrait être encore amélioré, compte tenu des éléments suivants:
 - a)* La composition du groupe de sélection, telle que prévue par le Règlement²⁵ devrait être maintenue pour garantir qu'elle est représentative de tous les groupes et qu'elle n'est pas trop étendue.
 - b)* Avant l'ouverture de chaque session du Conseil d'administration, le Bureau devrait fournir au groupe de sélection une liste annotée de propositions de questions pour

²⁵ Voir Règlement du Conseil d'administration, paragr. 3.1.1.

l'ordre du jour de la session suivante. Cette liste devrait préciser la raison de chaque proposition, toutes les décisions antérieures du Conseil d'administration auxquelles ces questions font référence, et fournir une estimation du temps nécessaire pour la discussion de chacune d'elles.

- c) Le groupe de sélection devrait se réunir au cours de la semaine qui suit la clôture de la session du Conseil d'administration plutôt que le lendemain même, ce qui laisserait davantage de temps au Bureau et aux participants pour la phase de préparation, en particulier s'agissant des questions qui viennent de leur être soumises lors de la session tout juste close.
- d) Il faudrait veiller à ce que le degré de participation soit identique pour les trois groupes, et à ce que toute modification apportée à la liste des propositions soit communiquée simultanément à tous les membres du groupe de sélection.
- e) L'ordre du jour devrait être d'ampleur raisonnable et la duplication des thèmes et des débats dans plusieurs sections et segments devrait être évitée. Ainsi, lorsque divers aspects d'un problème sont examinés dans plusieurs sections, il faudrait envisager de les consolider en une question unique.
- f) Davantage de temps devrait être imparti aux discussions politiques sur les thèmes d'actualité.
- g) Il conviendrait de réfléchir à la mesure dans laquelle le Conseil d'administration devrait donner des orientations concernant les questions futures à l'ordre du jour et la manière de procéder à cet égard.
- h) Il faudrait déterminer s'il est nécessaire ou non de mieux équilibrer le nombre des questions imparties aux divers segments et sections.
- i) Il conviendrait de mieux définir le rôle du Bureau s'agissant de proposer des questions à l'ordre du jour, et notamment de préserver la mémoire institutionnelle pour veiller à ce que le Conseil d'administration assure un suivi approprié de ses délibérations antérieures ou de celles de la Conférence internationale du Travail sur les questions examinées.
- j) Il conviendrait d'affiner le processus d'examen du renvoi des questions à l'ordre du jour lorsque le Conseil d'administration décide qu'une question devrait être examinée à sa prochaine session et que, avant le début de la session, le groupe de sélection ou son bureau sont d'avis que l'examen de la question devrait être renvoyé à une session ultérieure.
- k) Il faudrait préciser le rôle du Bureau s'agissant de donner des orientations au groupe de sélection pour établir un calendrier approprié de l'examen par le Conseil d'administration des questions à son ordre du jour.

Refonte de la structure du Conseil d'administration

41. Les principales questions soulevées concernant la structure du Conseil d'administration ont trait à:

- a) une planification et une répartition appropriée entre les sections et les segments, de manière à privilégier une approche axée sur la gouvernance et à tirer le meilleur parti des mandats respectifs;

b) la nécessité de veiller au déroulement fluide de la plénière en continu.

42. Pour que les débats du Conseil d'administration soient plus équilibrés, il a été proposé que le Segment du dialogue social prête une attention accrue aux questions relatives à l'administration du travail et à la législation du travail, et que le Segment de la coopération technique accorde davantage d'importance aux questions d'orientation stratégique. Les ordres du jour du Segment de l'emploi et de la protection sociale et du Segment des entreprises multinationales pourraient également être renforcés et inclure des questions plus substantielles.

43. Les éventuelles améliorations tendant à assurer une meilleure fluidité des débats du Conseil d'administration pourraient inclure les éléments suivants:

a) Un programme indicatif consolidé comprenant une évaluation du temps nécessaire à l'examen de chaque question devrait être communiqué à un stade précoce aux trois groupes pour permettre aux délégués de planifier une participation appropriée.

b) Les trois groupes devraient être rapidement consultés en cas d'anticipation de changements au programme ou à l'ordre indicatif de l'examen des questions.

c) Une meilleure coopération est nécessaire pour assurer la souplesse requise pour le bon déroulement d'une plénière en continu, tant pour ce qui est de la participation aux séances que de la présidence des débats. Les représentants gouvernementaux chargés d'assumer la présidence de certains segments doivent rester disponibles pendant toute la durée de la plénière du Conseil d'administration et, s'ils doivent s'absenter, le/la Président/e du Conseil pourrait reprendre la présidence des segments concernés.

d) Les processus de dépôt d'amendements aux projets de points appelant une décision et de présentation des amendements proposés pourraient être améliorés. Afin que l'on puisse disposer du temps nécessaire à la traduction, la distribution, les consultations et autres préparatifs, les amendements devraient être déposés par écrit, si possible 24 heures à l'avance. Lorsqu'ils résultent de négociations de dernière minute et qu'ils sont soumis pendant la discussion, le Conseil d'administration pourrait suspendre l'adoption du point concerné et y revenir lorsque l'amendement est prêt à être affiché dans les trois langues sur l'écran.

e) Selon les principes directeurs de la réforme, chaque section décide de ses propres méthodes de gestion du temps. Compte tenu du nombre des orateurs enregistrés, le président de séance peut décider d'imposer un temps de parole, notamment pour les déclarations individuelles. Toute procédure fixée à cet égard – telle qu'un temps de parole ou une liste d'orateurs – devrait être annoncée en début de séance. Demander aux orateurs de s'enregistrer à l'avance pourrait faciliter la gestion du temps car cela permettrait au greffier d'établir une liste d'orateurs pour le président avant le début de la séance. En outre, si le nombre des intervenants est très élevé, le président peut proposer de limiter la durée des interventions. Cependant, une certaine souplesse est nécessaire pour préserver la capacité des membres du Conseil d'administration de faire connaître à brève échéance leur souhait d'intervenir dans le débat.

f) L'heure d'ouverture des séances devrait être strictement respectée afin d'optimiser le temps dévolu aux débats. Les statistiques établies lors de la dernière session du Conseil d'administration montrent que les séances du matin et de l'après-midi ont commencé presque systématiquement avec 20 minutes de retard sur l'horaire prévu et que, à quatre reprises, les séances de l'après-midi ont commencé avec 30 minutes de retard. Cela représente environ une journée de temps perdu.

Amélioration de la transparence et renforcement de l'appui fourni par le Bureau aux mandants tripartites

44. Les éventuelles améliorations tendant à assurer une transparence accrue et à renforcer l'appui du Bureau pourraient inclure les éléments suivants:
- a) Il conviendrait d'assurer le même degré de participation des trois groupes aux travaux préparatoires qui ont lieu en vue des débats du Conseil d'administration.
 - b) Il faudrait améliorer le processus de consultation par l'intermédiaire du Groupe consultatif tripartite basé à Genève et composé de représentants des secrétariats des employeurs et des travailleurs, des coordonnateurs régionaux, d'un représentant du président du groupe gouvernemental et d'un représentant du Président du Conseil d'administration. Cependant, ce groupe consultatif n'est pas un organe décisionnel et il n'a pas mandat pour prendre des décisions au nom du Conseil d'administration.
 - c) Parmi les diverses mesures prises par RELOFF pour apporter un appui au groupe gouvernemental, il conviendrait de pérenniser l'initiative récente consistant à organiser, à Genève, un séminaire d'orientation d'une journée à l'intention des diplomates nouvellement arrivés dans cette ville.

Documents: Amélioration de la présentation et respect des délais de distribution

45. Les éventuelles améliorations à apporter dans le domaine des documents pourraient inclure les éléments suivants:
- a) Il est encore possible d'apporter des améliorations aux documents du Conseil d'administration afin d'en faciliter la lecture et de les axer davantage sur la prise de décisions: par exemple, il conviendrait de poursuivre les efforts déployés pour améliorer le libellé des points appelant une décision, de sorte que les mesures de suivi dont l'exécution est confiée au Bureau soient clairement indiquées.
 - b) Comme le confirment les résultats d'études menées à intervalles réguliers, il conviendrait de poursuivre les efforts continus déployés en faveur d'une politique de dématérialisation des documents.
 - c) En octobre 2013, la Section INS, du fait de sa lourde charge de travail (notamment pendant la dernière semaine de la session), n'a pas été en mesure de mettre en ligne le projet de procès-verbal sur le Web dans la semaine suivant la clôture de la session. Il faudrait donc envisager de repousser la date limite fixée pour la publication en ligne du projet de procès-verbal de la Section INS.

Annexe I

Proposition visant à inscrire l'examen des huit domaines de première importance à l'ordre du jour des sessions du Conseil d'administration pendant la période biennale 2014-15¹

Contexte

La Conférence internationale du Travail a approuvé un programme de l'OIT pour la période 2014-15, lequel met l'accent sur huit domaines de première importance qui devraient constituer des priorités pour l'Organisation² pendant la période biennale. Les huit priorités convenues sont les suivantes:

- des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive;
- des emplois et des qualifications pour les jeunes;
- création et extension des socles de protection sociale;
- productivité et conditions de travail dans les PME;
- travail décent dans l'économie rurale;
- formalisation de l'économie informelle;
- renforcer la conformité des lieux de travail par l'inspection du travail;
- protection des travailleurs contre les formes de travail inacceptables.

Ces domaines de première importance sont le fruit d'un consensus sur la nécessité, pour le Bureau, d'établir des priorités, de cibler ses efforts, d'atteindre une masse critique et d'exercer ainsi une plus grande influence sur le lieu de travail et aux niveaux national et mondial. En raison de leur nature pluridimensionnelle et pluridisciplinaire, ils nécessiteront un renforcement du travail en équipe au sein du Bureau.

Les domaines de première importance ne sont pas des compléments des 19 résultats stratégiques du cadre stratégique en vigueur, mais reprennent et intègrent plusieurs résultats attendus afin de mieux répondre aux besoins des mandants et de les aider à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent. Les activités menées dans ces domaines permettront de conjuguer les contributions techniques de différentes disciplines et structures du Bureau, à la fois à Genève et sur le terrain, en vue de résoudre des questions considérées comme prioritaires par les mandants.

Organisation du travail pour les domaines de première importance

Le Bureau a organisé des équipes spéciales chargées de la phase de démarrage, composées d'experts techniques du siège et des régions. Ces équipes sont chargées d'établir un diagnostic concernant la base de connaissances, le portefeuille des outils consultatifs et de renforcement des capacités et les mécanismes d'exécution ainsi que de combler toute lacune éventuelle. Pendant cette phase initiale qui prendra fin en décembre 2013 ou au début de 2014, chaque équipe élabore également une proposition préliminaire concernant le champ d'action, le centre d'intérêt et le degré d'ambition de l'ensemble des

¹ De la 320^e (mars 2014) à la 325^e (octobre 2015) session du Conseil d'administration.

² Programme et budget de l'OIT pour 2014-15.

équipes chargées des différents domaines de première importance, qui mèneront leurs travaux tout au long de la période biennale.

Pour la période biennale, chaque équipe élaborera un plan d'action détaillant la façon dont les ressources seront allouées et la coordination mise en place à l'échelle du Bureau dans le but de fournir des résultats concrets, tant au siège que dans les régions, pour toutes les sources de financement, avec une définition claire des responsabilités et des calendriers.

Pertinence d'une discussion au sein du Conseil d'administration

Les domaines de première importance revêtent une importance stratégique pour les travaux de l'Organisation et tireraient grandement profit de discussions au sein du Conseil d'administration. Cette approche est également conforme aux grandes orientations du paquet de réformes adopté par le Conseil d'administration³, notamment:

- l'importance d'une gouvernance du Bureau pilotée par les mandants;
- la nécessité d'assurer la participation active des groupes tripartites;
- la nécessité d'accorder un degré de priorité plus élevé aux débats d'orientation et aux débats débouchant sur des décisions au sein du Conseil d'administration.

Proposition concernant les documents et les discussions au cours des sessions du Conseil d'administration qui auront lieu pendant la période biennale 2014-15

Le Bureau propose par conséquent que deux des huit domaines de première importance soient abordés lors de chacune des sessions d'automne et d'hiver du Conseil d'administration pendant la période biennale.

Le Bureau élaborera, à l'intention du Conseil d'administration, des documents faisant le point sur les progrès accomplis, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et les priorités proposées pour les domaines de première importance qui feront l'objet de discussions au cours de la session considérée. Lors de ces discussions et de l'examen des points appelant une décision, on cherchera à obtenir de la part des mandants des informations en retour et des éléments d'orientation pour les travaux futurs. Ces discussions renforceront la participation tripartite dans les principaux domaines d'activité du Bureau et contribueront à ancrer l'action de ce dernier dans les réalités du monde du travail et à faire en sorte qu'elle réponde efficacement aux nouveaux besoins des mandants.

Les documents refléteront le fait qu'il existe de profondes différences entre les domaines de première importance, qu'il s'agisse des résultats attendus de la part du Bureau ou de la capacité de celui-ci de répondre à ces attentes. Certains domaines de première importance peuvent s'appuyer sur une grande base de connaissances et une gamme complète de possibilités d'action. D'autres n'en sont pas à un stade aussi avancé, soit parce qu'il s'agit de questions relativement nouvelles, soit parce que les activités d'analyse et de conseil stratégique du Bureau n'ont pas reçu toute l'attention voulue ces dernières années ou décennies et doivent donc être considérablement renforcées.

Les documents pourront couvrir différentes phases de l'évolution des domaines de première importance selon le moment de la période biennale où le Conseil d'administration abordera chacun de ces domaines. Par exemple, les documents relatifs aux domaines pris en considération en mars 2014 rendront compte des résultats de la phase

³ Document GB.310/WP/GBC/1(Rev.2), paragr. 5.

de démarrage, des perspectives envisagées, des objectifs à atteindre ainsi que des résultats des interventions préliminaires réalisées en début d'année. Quant aux documents présentés ultérieurement, ils mettront davantage l'accent sur les progrès accomplis et les résultats obtenus, les enseignements tirés et les futures étapes à franchir.

Calendrier et segments proposés

Afin de permettre l'examen d'autres questions inscrites à l'ordre du jour, le calendrier proposé ne prévoit, à compter d'octobre 2014, qu'un seul domaine de première importance par segment.

Session	Domaine de première importance	Segment
Mars 2014	Des emplois et des qualifications pour les jeunes Productivité et conditions de travail dans les PME	Emploi et protection sociale Emploi et protection sociale
Octobre 2014	Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive Renforcer la conformité des lieux de travail par l'inspection du travail	Emploi et protection sociale Dialogue social
Mars 2015	Travail décent dans l'économie rurale Formalisation de l'économie informelle	Dialogue social Emploi et protection sociale
Octobre 2015	Création et extension des socles de protection sociale Protection des travailleurs contre les formes de travail inacceptables	Emploi et protection sociale Normes internationales du travail et droits de l'homme

Annexe II

Intégration des normes internationales du travail dans les travaux de la Section de l'élaboration des politiques (POL)

Session du Conseil d'administration	Ordre du jour de la Section POL et référence «à première vue» aux normes internationales du travail
312 ^e session (novembre 2011)	Segment de l'emploi et de la protection sociale
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Emplois verts, travail décent et développement durable (référence limitée aux normes internationales du travail) 2. Suivi de la discussion sur la sécurité sociale à la 100^e session de la Conférence internationale du Travail (2011): Plan d'action (référence aux normes internationales du travail) 3. Suivi des conclusions concernant la promotion des entreprises durables adoptées par la Conférence internationale du Travail en juin 2007 (référence aux normes internationales du travail) 4. Equilibre entre vie professionnelle et vie privée (référence limitée aux normes internationales du travail)
	Segment du dialogue social
	<ol style="list-style-type: none"> 5. Forums de dialogue mondial: Enseignements tirés (aucune référence aux normes internationales du travail) 6. Administration et inspection du travail: Suivi de la discussion générale à la 100^e session de la Conférence internationale du Travail (référence aux normes internationales du travail) 7. Le travail décent dans la chaîne mondiale d'approvisionnement alimentaire: Une approche sectorielle (référence limitée aux normes internationales du travail) 8. Autres questions: Suite à donner aux recommandations des réunions sectorielles et techniques (référence limitée aux normes internationales du travail)
	Segment de la coopération technique
	<ol style="list-style-type: none"> 9. Renforcement des capacités des mandants dans le cadre des programmes par pays de promotion du travail décent et de la coopération technique: Suivi (référence limitée aux normes internationales du travail) 10. Coopération technique de l'OIT et programmes par pays de promotion du travail décent, 2009-10 (aucune référence aux normes internationales du travail) 11. Programme renforcé de coopération technique pour les territoires arabes occupés (aucune référence aux normes internationales du travail) 12. Suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail: Priorités et plan d'action pour la coopération technique concernant l'élimination de la discrimination dans l'emploi et la profession (référence aux normes internationales du travail)

Session du Conseil d'administration	Ordre du jour de la Section POL et référence «à première vue» aux normes internationales du travail
	<p data-bbox="718 253 1141 286">Segment des entreprises multinationales</p> <p data-bbox="718 309 1410 488">13. Le point sur les priorités stratégiques 2010-11, y compris la promotion de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale en collaboration avec des organisations intergouvernementales et d'autres organisations internationales (référence limitée aux normes internationales du travail)</p>
313^e session (mars 2012)	<p data-bbox="718 506 1197 539">Segment de l'emploi et de la protection sociale</p> <p data-bbox="718 562 1410 797">1. Suivi de la Réunion tripartite d'experts sur l'aménagement du temps de travail (Genève, 17-21 octobre 2011) (référence aux normes internationales du travail)</p> <p data-bbox="718 663 1410 719">2. Suivi de la recommandation (n° 200) sur le VIH et le sida, 2010 (référence aux normes internationales du travail)</p> <p data-bbox="718 730 1410 797">3. Suivi de la mise en œuvre de la stratégie de formation OIT/G20 (référence aux normes internationales du travail)</p> <p data-bbox="718 819 1005 853">Segment du dialogue social</p> <p data-bbox="718 875 1410 931">4. Forums de dialogue mondial et mandat des réunions sectorielles (aucune référence aux normes internationales du travail)</p> <p data-bbox="718 943 1410 1032">5. Suite à donner aux recommandations des réunions sectorielles et techniques (aucune référence aux normes internationales du travail)</p> <p data-bbox="718 1043 1410 1111">6. Autres questions: Suivi de la résolution concernant le jaugeage des navires et le logement (rapport oral)</p> <p data-bbox="718 1133 1101 1167">Segment de la coopération technique</p> <p data-bbox="718 1178 1410 1234">7. Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire: Perspectives (aucune référence aux normes internationales du travail)</p> <p data-bbox="718 1245 1410 1335">8. Perspectives régionales en matière de coopération technique: La région de l'Afrique (référence aux normes internationales du travail)</p> <p data-bbox="718 1357 1141 1391">Segment des entreprises multinationales</p> <p data-bbox="718 1413 1410 1503">9. Rapport du Groupe de travail tripartite ad hoc sur le mécanisme de suivi de la Déclaration sur les entreprises multinationales (référence limitée aux normes internationales du travail)</p>
316^e session (novembre 2012)	<p data-bbox="718 1518 1197 1552">Segment de l'emploi et de la protection sociale</p> <p data-bbox="718 1574 1410 1630">1. Migrations de main-d'œuvre (référence aux normes internationales du travail)</p> <p data-bbox="718 1641 1410 1697">2. Intégration du handicap (référence aux normes internationales du travail)</p> <p data-bbox="718 1709 1410 1899">3. Discussion sur la suite donnée à la décision adoptée en novembre 2011 concernant la question intitulée «Emplois verts, travail décent et développement durable», l'accent étant mis sur l'incidence pour le programme d'activité de l'OIT des conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, 2012 (Rio+20) (aucune référence aux normes internationales du travail)</p>

Session du Conseil d'administration	Ordre du jour de la Section POL et référence «à première vue» aux normes internationales du travail
	Segment du dialogue social
	4. Programme des activités sectorielles 2012-13 (référence limitée aux normes internationales du travail)
	Segment de la coopération technique
	5. Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire: Perspectives – Indicateurs révisés pour la stratégie adoptée en mars 2012 (aucune référence aux normes internationales du travail)
	6. Partenariats public-privé: La voie à suivre (référence aux normes internationales du travail)
	7. Programme renforcé de coopération technique pour les territoires arabes occupés (aucune référence aux normes internationales du travail)
	8. Mise en œuvre de l'Accord tripartite pour la liberté d'association et la démocratie en Colombie (référence aux normes internationales du travail)
317^e session (mars 2013)	Segment de l'emploi et de la protection sociale
	1. Rapport soumis au titre de la discussion récurrente sur l'emploi (2014) (référence aux normes internationales du travail)
	2. Commerce et emploi (aucune référence aux normes internationales du travail)
	3. Prévention des maladies professionnelles (référence limitée aux normes internationales du travail)
	Segment du dialogue social
	4. Programme des activités sectorielles 2012-13
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant (CEART): Rapport de la 11^e session (2012), à soumettre à la Conférence internationale du Travail (référence aux normes internationales du travail)
	5. Programme des activités sectorielles: Propositions pour 2014-15 (référence limitée aux normes internationales du travail)
	Segment de la coopération technique
	6. Approches en matière de coopération technique et renforcement des capacités des mandants (référence limitée aux normes internationales du travail)
	7. Perspectives régionales en matière de coopération technique: L'Asie et le Pacifique (référence aux normes internationales du travail)
	Segment des entreprises multinationales
	8. Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les entreprises multinationales): Plan opérationnel relatif aux activités de promotion et projet pour la nouvelle enquête (référence aux normes internationales du travail)

Session du Conseil d'administration	Ordre du jour de la Section POL et référence «à première vue» aux normes internationales du travail
319^e session (octobre 2013)	<p data-bbox="730 253 1423 297">Segment de l'emploi et de la protection sociale</p> <ol data-bbox="730 309 1423 566" style="list-style-type: none"> 1. Suivi de la résolution concernant les mesures visant à faire du travail décent une réalité pour les travailleuses et les travailleurs domestiques du monde entier: Rapport d'activité (référence aux normes internationales du travail) 2. Rapport oral sur les résultats du Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement (octobre 2013) (référence aux normes internationales du travail) <p data-bbox="730 589 1423 622">Segment du dialogue social</p> <ol data-bbox="730 633 1423 801" style="list-style-type: none"> 3. Suivi de l'adoption de la résolution concernant la discussion récurrente sur le dialogue social (référence aux normes internationales du travail) 4. Programme des activités sectorielles pour 2012-13 et 2014-15 (référence limitée aux normes internationales du travail) <p data-bbox="730 824 1423 857">Segment de la coopération technique</p> <ol data-bbox="730 869 1423 1137" style="list-style-type: none"> 5. Perspectives régionales de la coopération technique: Amérique latine et Caraïbes (référence aux normes internationales du travail) 6. Programme renforcé de coopération technique pour les territoires arabes occupés (référence limitée aux normes internationales du travail) 7. Programme de coopération technique de l'OIT: Tendances et perspectives depuis 2000 (référence limitée aux normes internationales du travail)
320^e session (mars 2014)	<p data-bbox="730 1149 1423 1193">Segment de l'emploi et de la protection sociale</p> <ol data-bbox="730 1205 1423 1301" style="list-style-type: none"> 3. Suivi de la Réunion tripartite technique sur les migrations de main-d'œuvre (Genève, 4-8 novembre 2013) (référence aux normes internationales du travail)

Annexe III

Aperçu de l'évolution de l'ordre du jour du Conseil d'administration depuis 2011

310^e session (mars 2011)

Ordre du jour	Nombre de questions et de documents
Questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil d'administration	20
Documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil d'administration	32
Documents et documents d'information traitant des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil d'administration	35
Questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission PFA	17
Documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission PFA	27
Documents et documents d'information traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission PFA	27
Questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission PFA/BS	3
Documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission PFA/BS	3
Documents et documents d'information traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission PFA/BS	3
Questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission LILS	6
Documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission LILS	6
Documents et documents d'information traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission LILS	6
Questions inscrites à l'ordre du jour de la Sous-commission MNE	4
Documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Sous-commission MNE	1
Documents et documents d'information traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Sous-commission MNE	1
Questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission ESP	4
Documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission ESP	2
Documents et documents d'information traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission ESP	2
Questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission STM	7
Documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission STM	12
Documents et documents d'information traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission STM	12
Questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission TC	5
Documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission TC	3
Documents et documents d'information traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission TC	3
Questions inscrites à l'ordre du jour du WP/SDG	2
Documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour du WP/SDG	4
Documents et documents d'information traitant des questions inscrites à l'ordre du jour du WP/SDG	4

Ordre du jour	Nombre de questions et de documents
Questions inscrites à l'ordre du jour du WP/GBC	1
Documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour du WP/GBC	1
Documents et documents d'information traitant des questions inscrites à l'ordre du jour du WP/GBC	1
Nombre total de questions inscrites à l'ordre du jour	69
Nombre total de documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour	91
Nombre total de documents (y compris les documents d'information)	94

312^e session (novembre 2011)

Ordre du jour	Nombre de questions et de documents
Questions inscrites à l'ordre du jour de la Section INS	17
Documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section INS	28
Documents et documents d'information traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section INS	30
Questions inscrites à l'ordre du jour de la Section POL	13
Documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section POL	13
Documents et documents d'information traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section POL	14
Questions inscrites à l'ordre du jour de la Section LILS	7
Documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section LILS	6
Documents et documents d'information traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section LILS	8
Questions inscrites à l'ordre du jour de la Section PFA	15
Documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section PFA	16
Documents et documents d'information traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section PFA	19
Questions inscrites à l'ordre du jour de la Section HL	2
Documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section HL	3
Documents et documents d'information traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section HL	3
Questions inscrites à l'ordre du jour du WP/GBC	1
Documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour du WP/GBC	1
Documents et documents d'information traitant des questions inscrites à l'ordre du jour du WP/GBC	1
Nombre total de questions inscrites à l'ordre du jour	55
Nombre total de documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour	67
Nombre total de documents (y compris les documents d'information)	78

313^e session (mars 2012)

Ordre du jour	Nombre de questions et de documents
Questions inscrites à l'ordre du jour de la Section INS	15
Documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section INS	25
Documents et documents d'information traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section INS	30
Questions inscrites à l'ordre du jour de la Section POL	9
Documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section POL	9
Documents et documents d'information traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section POL	9
Questions inscrites à l'ordre du jour de la Section LILS	7
Documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section LILS	7
Documents et documents d'information traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section LILS	8
Questions inscrites à l'ordre du jour de la Section PFA	10
Documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section PFA	12
Documents et documents d'information traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section PFA	22
Questions inscrites à l'ordre du jour de la Section HL	2
Documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section HL	3
Documents et documents d'information traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section HL	3
Questions inscrites à l'ordre du jour du WP/GBC	1
Documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour du WP/GBC	1
Documents et documents d'information traitant des questions inscrites à l'ordre du jour du WP/GBC	1
Nombre total de questions inscrites à l'ordre du jour	44
Nombre total de documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour	57
Nombre total de documents (y compris les documents d'information)	76

316^e session (novembre 2012)

Ordre du jour	Nombre de questions et de documents
Questions inscrites à l'ordre du jour de la Section INS	16
Documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section INS	33
Documents et documents d'information traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section INS	34
Questions inscrites à l'ordre du jour de la Section POL	8
Documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section POL	9
Documents et documents d'information traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section POL	11
Questions inscrites à l'ordre du jour de la Section LILS	3
Documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section LILS	3

Ordre du jour	Nombre de questions et de documents
Documents et documents d'information traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section LILS	5
Questions inscrites à l'ordre du jour de la Section PFA	9
Documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section PFA	11
Documents et documents d'information traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section PFA	13
Questions inscrites à l'ordre du jour de la Section HL	1
Documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section HL	2
Documents et documents d'information traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section HL	2
Questions inscrites à l'ordre du jour du WP/GBC	1
Documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour du WP/GBC	1
Documents et documents d'information traitant des questions inscrites à l'ordre du jour du WP/GBC	1
Nombre total de questions inscrites à l'ordre du jour	38
Nombre total de documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour	59
Nombre total de documents (y compris les documents d'information)	68

317^e session (mars 2013)

Ordre du jour	Nombre de questions et de documents
Questions inscrites à l'ordre du jour de la Section INS	14
Documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section INS	28
Documents et documents d'information traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section INS	31
Questions inscrites à l'ordre du jour de la Section POL	8
Documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section POL	9
Documents et documents d'information traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section POL	10
Questions inscrites à l'ordre du jour de la Section LILS	3
Documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section LILS	4
Documents et documents d'information traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section LILS	4
Questions inscrites à l'ordre du jour de la Section PFA	13
Documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section PFA	13
Documents et documents d'information traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section PFA	19
Questions inscrites à l'ordre du jour de la Section HL	2
Documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section HL	3
Documents et documents d'information traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section HL	3
Questions inscrites à l'ordre du jour du WP/GBC	2
Documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour du WP/GBC	1

Ordre du jour	Nombre de questions et de documents
Documents et documents d'information traitant des questions inscrites à l'ordre du jour du WP/GBC	1
Nombre total de questions inscrites à l'ordre du jour	42
Nombre total de documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour	58
Nombre total de documents (y compris les documents d'information)	71

319^e session (octobre 2013)

Ordre du jour	Nombre de questions et de documents
Questions inscrites à l'ordre du jour de la Section INS	16
Documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section INS	35
Documents et documents d'information traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section INS	38
Questions inscrites à l'ordre du jour de la Section POL	7
Documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section POL	8
Documents et documents d'information traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section POL	10
Questions inscrites à l'ordre du jour de la Section LILS	5
Documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section LILS	5
Documents et documents d'information traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section LILS	6
Questions inscrites à l'ordre du jour de la Section PFA	11
Documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section PFA	13
Documents et documents d'information traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section PFA	16
Questions inscrites à l'ordre du jour de la Section HL	1
Documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section HL	2
Documents et documents d'information traitant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Section HL	2
Questions inscrites à l'ordre du jour du WP/GBC	1
Documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour du WP/GBC	2
Documents et documents d'information traitant des questions inscrites à l'ordre du jour du WP/GBC	3
Nombre total de questions inscrites à l'ordre du jour	41
Nombre total de documents traitant des questions inscrites à l'ordre du jour	65
Nombre total de documents (y compris les documents d'information)	77

Graphique récapitulatif